



agence d'urbanisme de la région mulhousienne

## édito

Les agglomérations de Strasbourg et de Mulhouse ont innové en étant parmi les premières à demander la reconnaissance de leur pôle métropolitain. Cela marque un changement d'état d'esprit réel. Villes et communes doivent dépasser les clivages anciens, développer de nouvelles formes et de nouveaux domaines de coopération pour renforcer la qualité et la cohésion du territoire. L'action publique locale a tout à y gagner en répondant mieux aux attentes et aux pratiques quotidiennes des Alsaciens et au-delà de tous les habitants du Rhin Supérieur. L'Agence d'Urbanisme, impliquée dans les démarches « pôle métropolitain », SCoT,... propose ici une perspective sur l'évolution des territoires et les nouvelles formes de coopération territoriale qui contribueront à construire un territoire durablement inscrit dans l'espace Rhénan.



Jean ROTTNER,  
Président de l'Agence  
d'Urbanisme

## QUAND LES TERRITOIRES COOPERENT... L'ATTRACTIVITE SE RENFORCE

*Les idées circulent, les biens s'échangent, les personnes se déplacent, ignorant les frontières et les périmètres institutionnels.*

*Les délimitations territoriales - cadre nécessaire de l'action publique - évoluent lentement. Pour prendre en compte ces nouveaux territoires de vie, des formes de coopération innovantes entre territoires se mettent en place à l'échelle locale, régionale et transfrontalière. La création récente des pôles métropolitains est l'occasion de revenir sur les évolutions en matière de coopération territoriale.*

La distance quotidienne parcourue par les salariés est en constante augmentation. L'arrivée des TGV a considérablement raccourci les temps de parcours entre les grandes villes. Des élèves mulhousiens se rendent chaque jour au lycée à Freiburg... Ces exemples pris parmi d'autres montrent que les citoyens – par choix ou obligation – ont une pratique du territoire qui déborde largement les cadres institutionnels et les frontières. Ils montrent l'utilité de faire évoluer la conception du territoire pour mieux tenir compte des pratiques quotidiennes des citoyens. Ils justifient aussi la coopération autour des projets qui contribueront à faire évoluer nos territoires.

### L'émiettement : un handicap à dépasser... sans renoncer aux spécificités locales

La volonté des territoires de mieux travailler ensemble n'est pas nouvelle, mais elle s'est longtemps heurtée à des résistances dont témoigne l'échec de la fusion des communes dans les années 1960 ou celui des premiers pays dans les années 1970 et des chartes intercommunales dans les années 1980. Une étape importante a été franchie dans les années 1990 avec la création des communautés de communes et d'agglomération. Cependant, l'émiettement est encore manifeste aujourd'hui avec 2 581 communautés recensées en France. Dans un contexte de crise et de concurrence, il est plus que jamais indispensable de travailler ensemble.

Cette « Lettre » fait le point sur l'organisation de la coopération transfrontalière. Elle présente la vocation des pôles métropolitains et montre comment la prise en compte des territoires « vécus » par les institutions peut conduire à des formes renouvelées de relations inter-territoriales.

## SOMMAIRE

Rhin Supérieur : de la coopération à une stratégie commune **2**

L'émergence des métropoles : travailler ensemble pour exister **4**

De l'émiettement à la coopération : la recomposition des territoires **6**

IBA Basel 2020 : au-delà des frontières, ensemble **8**



L'offre de transports en commun, à l'image du tram-train contribue à (re)dessiner les contours des territoires de vie quotidienne.

# L'ESPACE DU RHIN SUPERIEUR :

## DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE A LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE COMMUNE

Les instances de coopération transfrontalière se sont développées avec la création de l'Europe puis le renforcement de l'intégration européenne. Qu'elles soient gouvernementales, politiques ou opérationnelles, leur vocation est constante : s'affranchir des frontières. Pour adopter des stratégies communes et dépasser le clivage Etats /Collectivités, la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur a été créée en 2010. Retour sur une nouvelle gouvernance.

### La coopération transfrontalière : trois instances "historiques"

#### Une instance inter-gouvernementale : la Conférence du Rhin Supérieur

La coopération entre les trois pays s'est développée dès l'après-guerre. Elle a, par exemple, permis la création en 1946 de l'aéroport binational de Bâle/Mulhouse, devenu depuis trinational. En 1975, « l'accord de Bonn » a entériné la création la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur. Cet accord inter-gouvernemental organise la coopération et établit des liens réguliers entre les Etats. (Pour la France, son pilotage est assuré par le Préfet de la Région Alsace). La Conférence du Rhin Supérieur repère les entraves à la coopération, identifie les domaines où des problèmes se posent et propose des pistes de solutions aux gouvernements.

#### Une réalisation de la Conférence du Rhin Supérieur : Le guide des procédures des consultations transfrontalières.

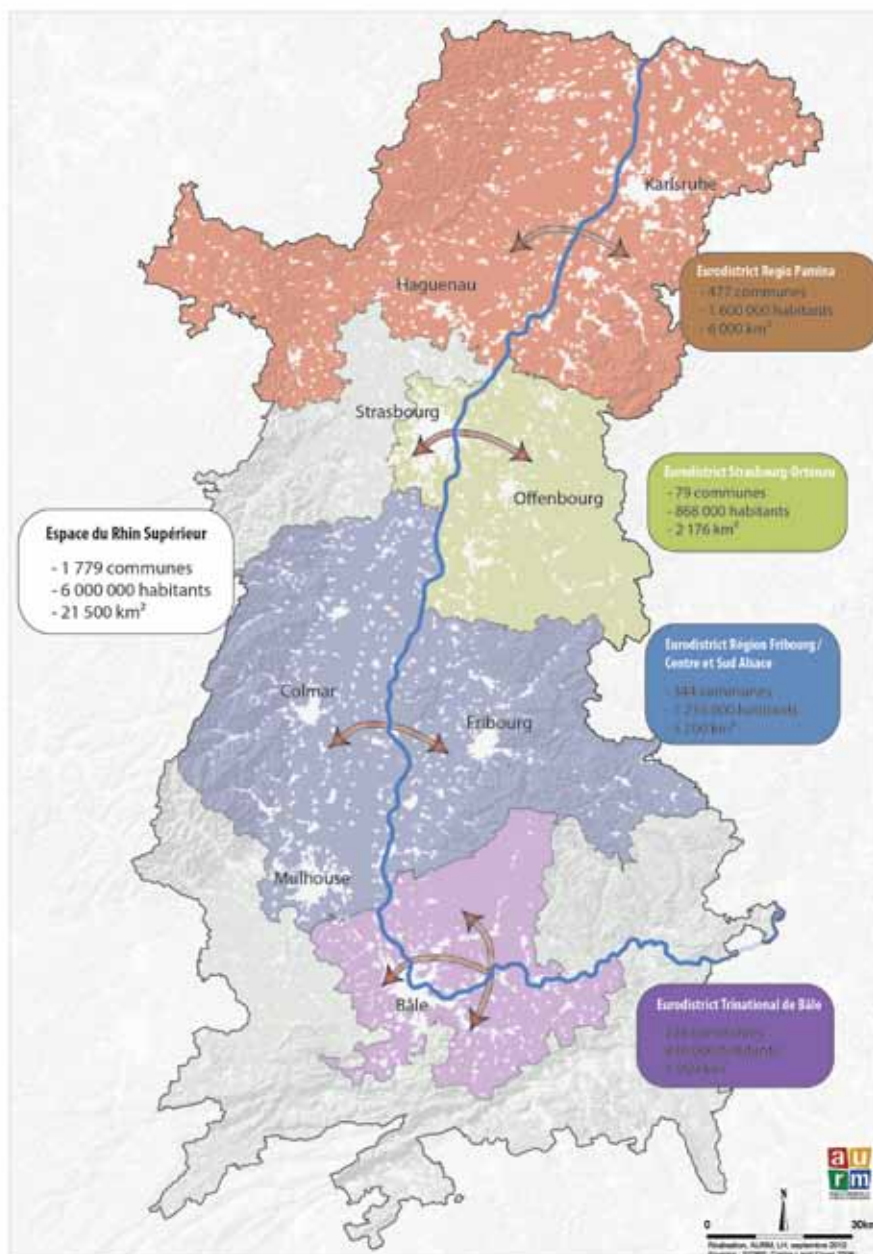
Dès qu'un projet de planification urbaine (SCoT, PLU, PDU... ) est susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement dans un autre pays membre, ce pays doit être informé.

Pour définir les conditions dans lesquelles cette information doit être faite (Qui informer ? Dans quel délai ? Dans quelle langue ?...), la Conférence du Rhin Supérieur a élaboré un guide de procédures qui précise l'ensemble des démarches à accomplir. Il s'agit d'un outil destiné à faciliter les relations entre territoires transfrontaliers par une meilleure information des partenaires.

Ce guide est consultable sur le site de la Conférence : [www.conference-rhin-sup.org/fr/themes-et-projets/amenagement-du-territoire/](http://www.conference-rhin-sup.org/fr/themes-et-projets/amenagement-du-territoire/)

#### Territoire de la Conférence du Rhin Supérieur

La Conférence du Rhin Supérieur couvre 3 pays : Allemagne, France et Suisse. Quatre Eurodistricts ont été créés.



## Une instance de dialogue entre élus locaux : le Conseil Rhénan

Le Conseil Rhénan, créé en 1997, forme le volet "politique locale" des relations transfrontalières. Son objectif est d'accroître le dialogue entre élus du Rhin supérieur pour développer la coopération transfrontalière. 71 élus d'Alsace, du pays de Bade, du sud du Palatinat et du nord ouest de la Suisse forment ce conseil. La délégation alsacienne comprend un représentant du Conseil Régional et des deux Conseils Généraux ainsi que huit élus dont les Maires de Colmar et Mulhouse.

## Des instances opérationnelles : les Eurodistricts

L'Alsace compte quatre Eurodistricts. Leur but est de faciliter la coopération entre les agglomérations transfrontalières. La Région Mulhousienne participe à l'Eurodistrict Région de Freiburg, Centre et Sud Alsace. Les membres décident en commun des domaines où ils vont accroître leur coopération (transport, éducation, santé, emploi, etc.). Les partenaires qui souhaitent développer des actions communes peuvent constituer un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) doté de moyens et d'un budget propres. C'est le cas de l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau, reconnu GECT en 2010.

## Une réalisation de l'Eurodistrict Région de Freiburg, Centre et Sud Alsace : Le Forum de l'emploi transfrontalier

Les acteurs de l'emploi de l'Eurodistrict ont organisé un premier "jobdating" en février 2011. La seconde édition a eu lieu en novembre 2011 à Mulhouse. Cette opération, coordonnée par le Pays de la région mulhousienne, implique : la Région Alsace, Pôle emploi, Arbeitsagentur de Fribourg, Mulhouse Alsace Agglomération, Ville de Mulhouse, Maison de l'Emploi et de la Formation, Eurodistrict, INFOBEST Vogelgrun/Breisach, REAGIR, Sémaphore. Des employeurs allemands de la région de Fribourg et des demandeurs d'emploi de la région mulhousienne ont été mis en relation, ce qui a permis de conclure plusieurs embauches.

## La Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMTRS) : une gouvernance renouvelée

### Dépasser la partition Etat/collectivités locales

La coopération dans l'espace du Rhin Supérieur s'est historiquement organisée sur un mode bicéphale. Avoir d'un côté les Etats et la Conférence du Rhin Supérieur ; de l'autre, les collectivités locales, le Conseil Rhénan et les Eurodistricts, ne correspond plus aux réalités actuelles. Les champs de compétences sont aujourd'hui croisés et partagés.

### Effacer les frontières nationales et institutionnelles

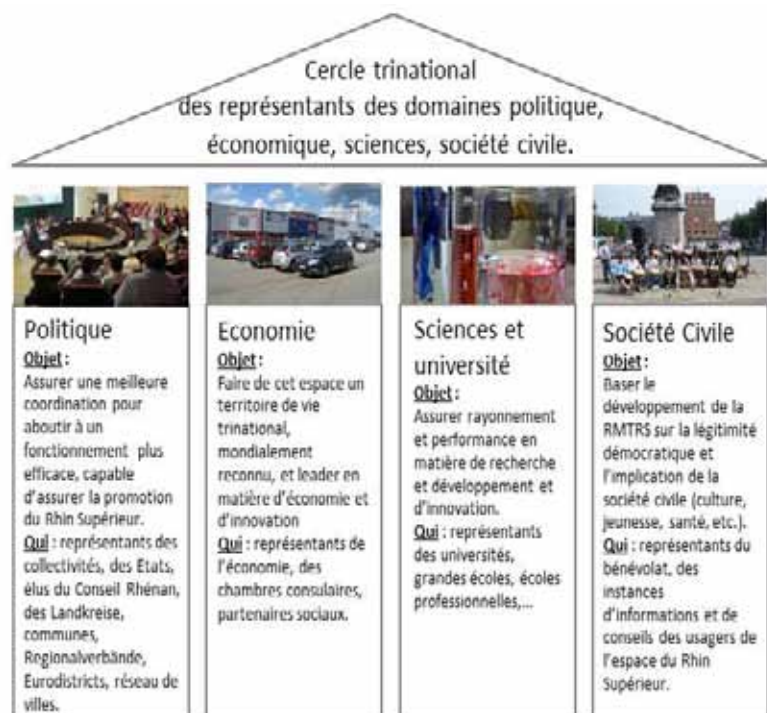
Pour dépasser ce clivage et mieux coordonner les acteurs et leurs actions, la Région Métropolitaine Trinationale

du Rhin Supérieur (RMTRS) a été donc constituée en décembre 2010. Un cap a été franchi. Il ne s'agit plus de mettre en place des actions transfrontalières ponctuelles et locales, mais de définir et mettre en oeuvre une stratégie commune à l'échelle du Rhin Supérieur.

### Développer une nouvelle gouvernance transfrontalière

Le but de la RMTRS est également de permettre à l'ensemble des acteurs concernés de prendre part à la politique transfrontalière. Des représentants de la société civile sont donc invités à participer aux travaux stratégiques de la RMTRS (voir ci-dessous).

### Les 4 piliers de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur



Quatre domaines font l'objet d'un investissement particulier : la politique, l'économie, les sciences et les universités et la société civile. Pour chacun de ces domaines, Etat, collectivités locales et acteurs de la vie économique, sociale et politique sont invités à participer à la réflexion.



# L'EMERGENCE DES METROPOLES

## TRAVAILLER ENSEMBLE POUR EXISTER SUR LA SCENE MONDIALE

Dans son article 20, la loi de Réforme des Collectivités Territoriales votée en 2010, crée les pôles métropolitains. Ce nouvel outil favorise les partenariats stratégiques, et donne un véritable coup d'accélérateur à la coopération entre agglomérations. Il permet aux territoires d'accroître leur poids et leur notoriété dans la concurrence européenne et mondiale. Strasbourg et Mulhouse figurent parmi les premières à avoir demandé la reconnaissance de leur pôle : une nouvelle manière de construire des projets sans ajouter une couche au mille-feuille.

### L'intérêt de coopérer face la concurrence mondiale et européenne

La carte des villes européennes (ci-contre) montre l'importance du fait urbain en Europe. Londres et Paris occupent une place à part. Pour le reste, le faible tissu urbain de la France contraste avec la forte densité des villes moyennes en Allemagne. Dans ce contexte, la coopération entre Strasbourg et Mulhouse peut améliorer le positionnement des deux Communautés dans l'espace rhénan.

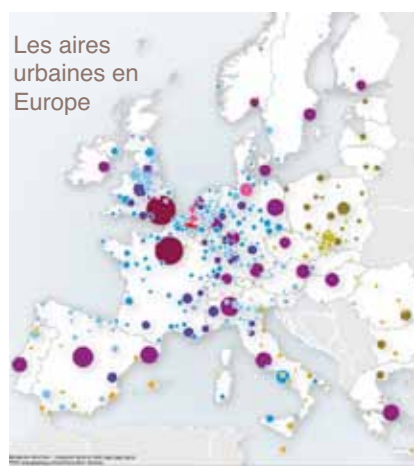
### Jouer la complémentarité plutôt que la concurrence

Jusqu'à présent, une représentation courante consistait à penser sur le modèle hiérarchique centre/périphérie. Les grandes villes dominaient les villes moyennes qui elles-mêmes dominaient les petites, etc. Les politiques mises en œuvre visaient donc à améliorer l'at-

tractivité de chaque ville pour croître le plus possible et peser dans cette hiérarchie des territoires. Dans cet état d'esprit, les coopérations entre villes étaient rares. Chaque territoire menait sa politique dans l'indifférence voire dans une optique de franche concurrence.

Avec la création des pôles métropolitains, c'est à présent la complémentarité des relations inter-cités qui est recherchée. L'organisation du territoire est multi-polaire. Les villes ont découvert l'intérêt du travail en réseau, donnant aussi plus de poids à leur action en amplifiant leur parole.

En Alsace, tout particulièrement, où le tissu urbain est dense, les villes ont intérêt à réfléchir et à agir ensemble, malgré la distance qui peut les séparer.



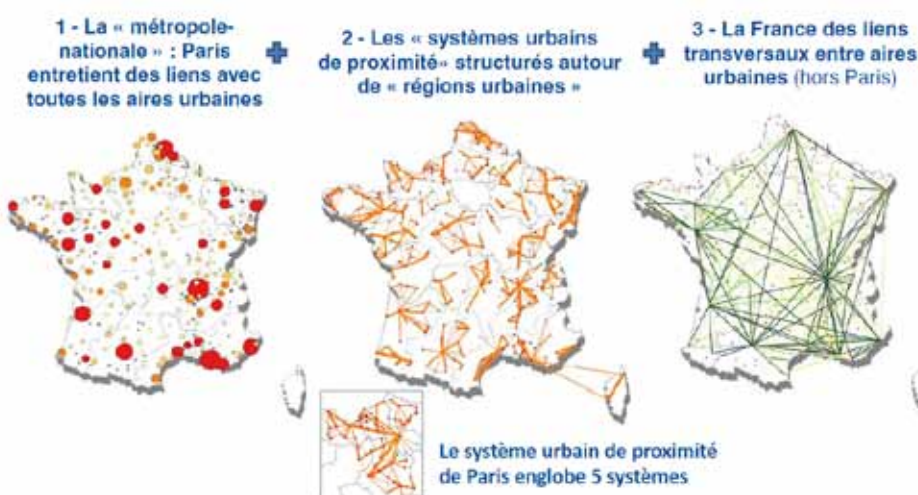
Les aires urbaines en Europe

« Typologie générale des aires urbaines en Europe », in *Quelles métropoles en Europe ?*, DATAR, travaux en ligne n°11, 2012

### Mobiliser les moyens existants dans une démarche de projet

Il est d'autant plus important de travailler ensemble que les relations entre les villes se sont de fait démultipliées avec l'accroissement de la mobilité qui chaque jour recompose les territoires. Pour répondre aux besoins nés de ces mobilités croissantes et améliorer la cohérence du territoire, le Pôle Métro-

## Relations entre les villes : flux et réseaux (re) dessinent les territoires



Les systèmes de relations interrurbaines sont multifformes. Les réseaux d'interdépendances se développent au fur et à mesure que les flux se développent, correspondant ou anticipant sur les caractéristiques de la société moderne :

- une société **mobile** et ce d'autant plus que les moyens de transports sont denses et efficaces ;
- une société de la **connaissance** et de l'information où les flux ne connaissent plus de frontières, ce qui permet de multiplier les partenariats, de recherche notamment.
- une société de plus en plus **tertiaire** où les liens entre entreprises et établissements se multiplient.

« Les 3 échelles des liens des systèmes urbains français », in *Les systèmes urbains français*, DATAR, Travaux en ligne, n°10, 2012

## INTERVIEW

### Pascal TATON

Directeur Général de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (ADUAN).



politain Strasbourg-Mulhouse a décidé d'investir en priorité le domaine des transports. Une stratégie commune d'accessibilité du pôle est en cours d'élaboration. La recherche et les universités sont également au menu, avec le rapprochement de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Haute-Alsace.

Les sujets de réflexion communs sont nombreux. Ils vont des activités créatives à l'implantation concertée de télé-centres, en passant par le développement culturel...

Autant de domaines où l'Alsace toute entière peut gagner en efficacité et en attractivité grâce au rapprochement des deux Communautés et à la mise en cohérence de leurs actions.

La création du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse, n'a pas donné lieu au déploiement de nouveaux moyens spécifiques. Ce sont les services des deux Communautés qui sont mobilisés pour mettre en œuvre le projet défini en commun.

### Les pôles métropolitains en bref

dans la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010

Sont visés une meilleure prise en compte du fait urbain et le renforcement de la capacité des plus grandes agglomérations à soutenir la compétition avec leurs homologues européennes ou internationales.

Le territoire qui souhaite créer un Pôle métropolitain doit comprendre plus de 300 000 habitants et comporter au moins un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 150 000 habitants.

Le pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse a été constitué par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2011.

*Les pôles prennent la forme de syndicats mixtes fermés. Ne peuvent en faire partie que les EPCI qui le constituent. Ce syndicat mixte constitue un espace de réflexion commun au service d'un territoire de projet.*

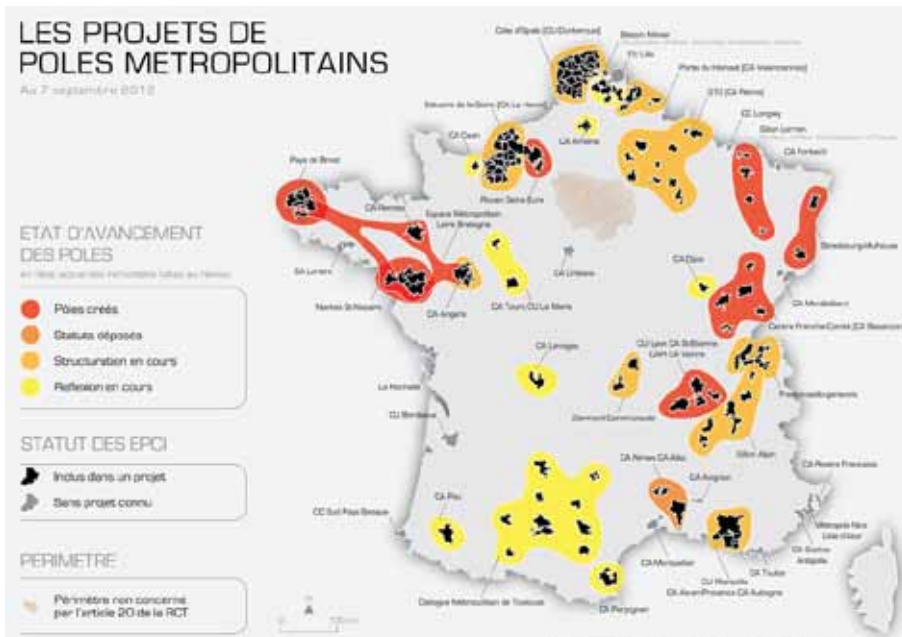
### Comment Nancy et Metz ont-elles réussi à dépasser leur « opposition » dans le cadre du Sillon Lorrain ?

Liées par la même histoire, leur proximité géographique, et des infrastructures autoroutières, ferroviaires et fluviales majeures, les villes et les agglomérations de Metz, Thionville, Epinal et Nancy ont décidé voilà dix ans, d'avancer ensemble au sein d'un réseau de villes innovant.

Résolument engagé dans l'émergence d'une vision métropolitaine, le Sillon Lorrain a gagné une reconnaissance nationale puis internationale au travers de l'appel à projet métropolitain de la Datar, du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2014 et de la Commission mixte franco-luxembourgeoise. Aujourd'hui, le Sillon Lorrain est devenu une réalité quotidienne pour 1,2 million d'habitants, mais aussi un exemple de coopération inédite entre les villes et agglomérations, au point d'inspirer la réforme des collectivités territoriales et de donner naissance au premier pôle métropolitain français.

### Quelles sont les principales réalisations du Sillon Lorrain ? Quels sont les projets et/ou démarches phares en cours ?

Travailler ensemble au niveau lorrain, porter des actions communes, additionner les forces permet de gagner en efficacité et d'être plus visible à l'échelle de l'Europe. La création de l'Université de Lorraine, forte de 65 000 étudiants et labellisée Campus, en est la première preuve. Ou encore la création de la Communauté hospitalière de territoire afin d'optimiser les soins et de réunir tous les acteurs de la santé, de la recherche et de l'enseignement. Autres illustrations concrètes : la présence du pôle dans des grands salons professionnels internationaux (le SIMI ou le MAPIC), la mise en œuvre d'un Pass-musées, la prochaine mise en réseau de tous les fonds documentaires dans le cadre d'une bibliothèque numérique, une offre touristique commune, la fusion des écoles supérieures d'art de Metz et d'Epinal, le rapprochement entre l'Opéra National de Lorraine et l'Orchestre National de Lorraine...





# DE L'ÉMIETTEMENT À LA COOPÉRATION

## LA RECOMPOSITION DES TERRITOIRES

L'accroissement de la mobilité contribue à élargir les périmètres et à redessiner les territoires de vie. Cette réalité vécue se superpose à des découpages institutionnels et administratifs souvent anciens. Au plan local, comme au plan international, il existe de nombreuses frontières qui ne doivent plus être des freins à l'action. Pour prendre en compte ces nouveaux échanges entre les territoires, de nouvelles formes de collaboration sont nécessaires. Localement, le rôle de l'agglomération mulhousienne comme tête de pont de la coopération entre les territoires est appelé à se renforcer.

### Un signe qui ne trompe pas : l'Insee revoit ses découpages

L'augmentation des navettes domicile travail opérées chaque jour par les habitants du Haut-Rhin a récemment conduit l'Insee à revoir ses découpages territoriaux. Avec la généralisation de l'automobile, l'amélioration des infrastructures routières puis le développement des transports collectifs (Tram/Train et TER 200), il est devenu beaucoup plus facile d'aller travailler ailleurs que dans sa commune de résidence. Parfois, ce n'est pas un choix, les difficultés économiques contraignent les habitants à aller chercher un emploi dans une commune éloignée. Il en va de même pour les couples bi-actifs dont l'un des membres occupe souvent un emploi éloigné de sa résidence. Mulhouse et son agglomération, qui offrent un fort volume d'emplois, deviennent ainsi des lieux de destination quotidienne.

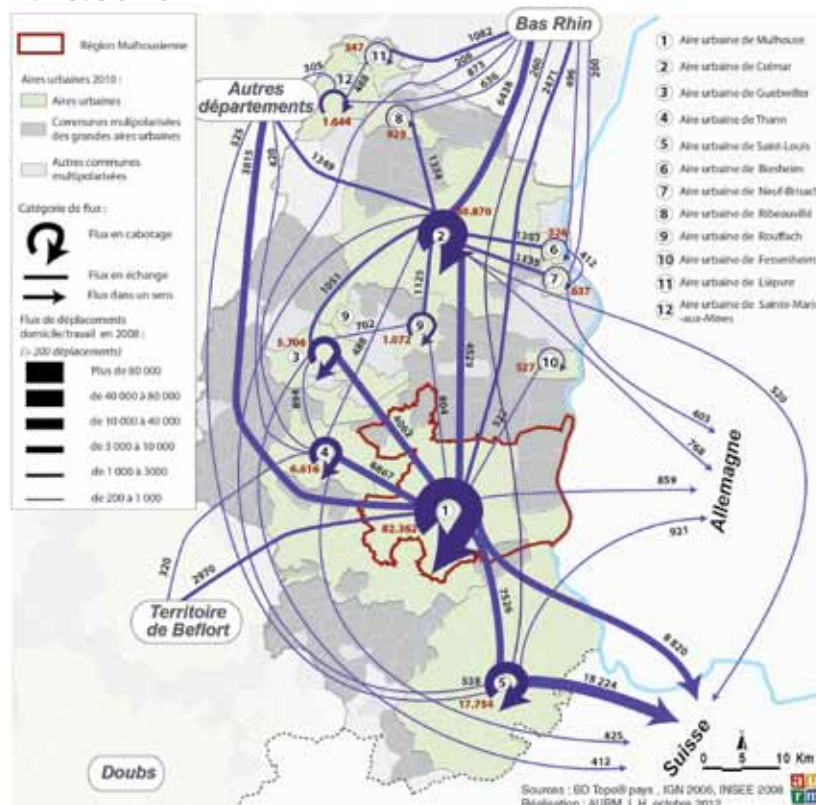
Dans cette nouvelle géographie :

- L'aire urbaine de Mulhouse a été élargie pour tenir compte de l'aire d'attraction de la ville. Elle s'étend désormais sur 65 communes.
- La zone d'emploi de Mulhouse s'est agrandie en 2010. Elle a fusionné avec celle de Thann-Cernay. Elle compte désormais 166 communes (contre 59 auparavant).

### S'organiser autour des territoires de vie : un nouveau souffle pour la coopération et la planification

L'émiettement des instances de coopération intercommunale appelle à de nouvelles formes de collaboration entre les territoires. Le contexte de crise, la nécessité d'accroître l'attractivité du territoire, conduisent à optimiser l'organisation dans de nombreux domaines

### Les déplacements domicile/travail au départ et à l'arrivée de la Région Mulhousienne



Les navettes domicile/travail entre l'agglomération de Mulhouse et les territoires limitrophes illustrent l'élargissement des territoires de vie.

comme les transports-déplacements la culture et le tourisme ou le développement économique.

Adapter l'action publique aux territoires de vie donnerait plus de cohérence aux politiques locales. Retours sur quelques réalisations témoignant d'une meilleure coordination des acteurs.

### Transports et déplacements : Mieux coordonner les actions territoriales

Avec l'allongement des distances parcourues, de nombreux déplacements dépassent le cadre de l'agglomération

Quand le TGV dessine un territoire...

"Guide du routard", paru lors de l'entrée en service du TGV Rhin-Rhône.

Il présente, toutes régions confondues, les étapes touristiques situées sur la ligne TGV (sites, musées, balades...).



mulhousienne. Ils s'effectuent a minima à l'échelle du Sud Alsace. Or actuellement, chaque agglomération est une Autorité Organisatrice de Transport (AOT). S'y ajoutent le Département (pour l'autocar) et la Région (pour le rail). La multimodalité et la complémentarité des transports conditionnent la qualité de la chaîne de déplacements. C'est pourquoi, en Alsace, l'ensemble des AOT se sont réunies en un Comité de Coordination afin de mieux combiner les différentes offres de transport. L'une de ses réalisations est le système d'information des voyageurs "ViaAlsace". Un seul site internet présente l'ensemble des horaires des dix réseaux de transport en commun de la Région Alsace. Des efforts restent cependant à réaliser, dans l'intégration tarifaire notamment.

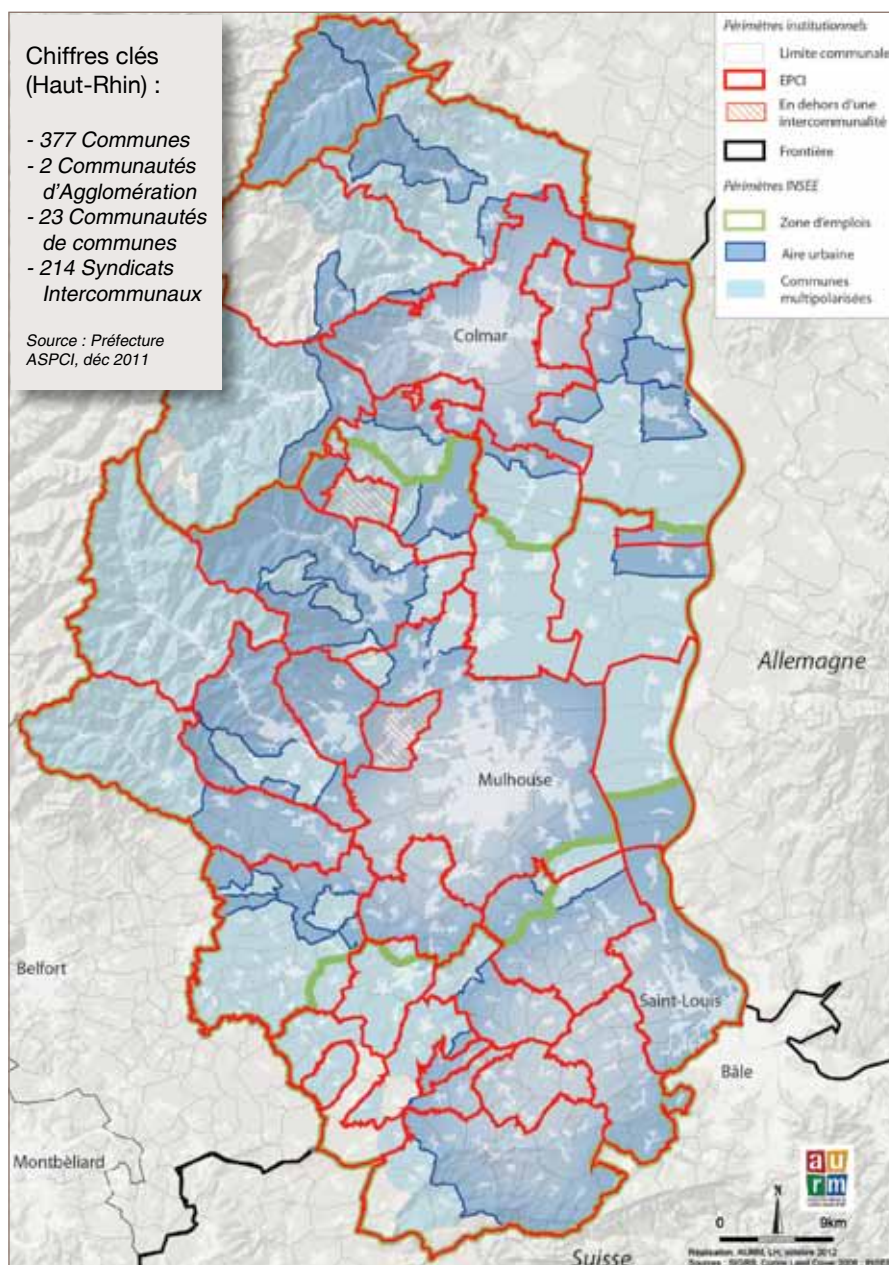
### Culture et tourisme : une longueur d'avance

« Le Plus Grand Musée du Monde », c'est le slogan affiché sur le site internet du "PASS musées". Avec une seule carte, le visiteur a accès aux 230 musées allemands, français et suisses du Rhin Supérieur ainsi que de Franche-Comté. Les collectivités situées le long de ligne TGV Rhin-Rhône ont également développé une programmation commune d'évènements culturels. Autant d'exemples de collaboration où les territoires s'intègrent du local à l'international.

### Développement économique : privilégier une approche inter-SCoT

Chaque SCoT planifie le développement économique, résidentiel et commercial de son territoire. Cette segmentation de la planification territoriale peut conduire à des incohérences. Par exemple, ces dernières années, les grandes surfaces commerciales se sont multipliées dans le sud Alsace. A clientèle et pouvoir d'achat constants, la rentabilité de chacun des établissements est fragilisée. La même observation vaut pour la multiplication des zones d'activités économiques. Peu d'entreprises extérieures venant s'installer sur le territoire, ces

### Principaux périmètres politiques, administratifs et statistiques du Haut-Rhin



Les découpages territoriaux montrent que les périmètres des 25 EPCI ne correspondent pas aux territoires de vie de la population.

créations de zones favorisent la mobilité des entreprises de telle sorte que ce qu'une commune gagne, l'autre le perd. Dans le champ du développement économique, mais également résidentiel, il est essentiel d'avoir des

stratégies coordonnées. C'est pourquoi l'approche interscot mériterait d'être renforcée pour mettre en oeuvre une stratégie commune à une échelle plus large.





## IBA BASEL 2020 "AU DELÀ DES FRONTIÈRES, ENSEMBLE" "GEMEINSAM ÜBER GRENZEN WACHSEN"

L'Eurodistrict Trinational de Bâle est à l'origine d'une Internationale BauAusstellung (IBA) ou Exposition Internationale d'Architecture. IBA Basel 2020 a pour originalité de miser sur le développement de projets situés aussi bien en Suisse qu'en Allemagne et en France. C'est l'exemple même d'une coopération transfrontalière qui, par le biais de projets architecturaux et urbains exemplaires, participe à l'amélioration de l'attractivité du territoire à l'échelle européenne, voire mondiale.

Collectivités, associations et citoyens des trois pays ont été invités à présenter des projets architecturaux, urbains, paysagers qui constitueront la matrice de l'exposition. A ce jour, cinquante projets sont en lice pour être labellisés IBA. Pour être retenus, ils doivent renforcer les liens transfrontaliers et contribuer à la construction d'un bassin de vie métropolitain plus cohérent et fonctionnel.

### La nouvelle vie de DMC : état d'avancement du projet

Mulhouse, qui porte un projet urbain ambitieux autour du site DMC, s'est portée candidate à l'IBA. Le projet de réhabilitation de ce site industriel au fort caractère patrimonial est déjà bien avancé. Les études préalables ont été réalisées. La phase de pré-programmation est en cours qui doit déterminer

*Reichen et Robert & associés (dans le cadre du marché de définition) proposent de réinvestir les espaces extérieurs et de réutiliser les bâtiments existants.*



Source : www.iba-basel.net

des objectifs concrets à atteindre.

Le projet a été évalué en juin 2012 par un comité scientifique constitué d'experts européens de premier plan qui ont reconnu l'excellence du projet et l'ont pré-nominé. Une première étape vers la labellisation IBA a donc été réalisée.

Le projet vient de s'enrichir avec le projet Mo' to co ! (mobilize, cooperate, cocreate !) porté par l'institut bâlois de design post-industriel. Le quartier DMC pourrait devenir un espace, une station relais, pour les créatifs nomades de nos trois pays.

La prochaine échéance est fixée à 2013 où les projets candidats seront à nouveau évalués. Les projets les plus susceptibles de façonner l'espace commun de vie à l'échelle trinationale seront labellisés IBA.

Ensuite, avec l'appui de l'IBA, les projets seront mis en œuvre jusqu'à l'ouverture de l'exposition en 2020, où ils seront présentés au public.

### D'un projet emblématique à une nouvelle démarche

Ce ne sont plus les frontières qui déterminent les possibles mais les projets qui dessinent les périmètres pertinents pour l'action. Chaque problématique est l'occasion de définir de nouveaux contours. La démarche se fait pragmatique. Les territoires évoluent en fonction des pratiques et du développement des réseaux.

### DMC et IBA Basel 2020

Interview de Christiane ECKERT, Adjointe au Maire de Mulhouse, déléguée aux relations internationales, à la coopération transfrontalière et à l'urbanisme.



### Pourquoi la Collectivité a-t-elle souhaité que le projet de réhabilitation de DMC soit candidat au label IBA ?

Notre vie ne s'arrête pas au bord du Rhin ! Nous coopérons de longue date avec nos voisins allemands et suisses pour le développement de l'EuroAirport, pour l'arrivée du TGV... Nos régions s'imbriquent et forment un lieu de vie commun. Il n'y a donc pas de quoi être surpris, c'est logique.

Ce projet d'une IBA porté par l'Eurodistrict Trinational de Bâle constitue l'opportunité de mettre un coup de projecteur international sur Mulhouse et son agglomération. Bâle est une « ville monde ». Etre associé à l'IBA Basel 2020, c'est être associé à un projet d'envergure mondiale. Architectes et investisseurs du monde entier vont s'intéresser au projet DMC dès lors qu'il figurera parmi les projets retenus.

### En quoi le projet DMC est-il porteur d'une dimension trinationale ?

Dans le cadre de l'IBA, les projets de réhabilitation industrielle des villes de Lörrach, Dreispitz-Basel, Muttenz et Mulhouse ont été l'occasion d'approfondir la réflexion sur leur devenir. Leurs projets respectifs sont amenés à se renforcer mutuellement.

DMC constitue également une opportunité pour Bâle qui a peu de foncier disponible. Le service d'urbanisme de Bâle qui organise chaque année un voyage d'étude a souhaité cette année mieux connaître Mulhouse et ses projets. Une trentaine de personnes ont été reçues en Mairie. Les projets urbains, Mulhouse Grand Centre et bien sûr DMC, leur ont été présentés. Une visite des lieux leur a permis de se rendre compte de l'opportunité unique qu'offre ce site. Témoignage de l'intérêt suscité par DMC : la volonté de Micha Schaub, artiste bâlois, de développer sur le site son projet Mo to co !

Lettre d'information trimestrielle éditée et imprimée par :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne  
33 Grand'Rue • 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 45 90 00 • Fax : 03 89 46 21 51

Directrice de la publication : Viviane BEGOC

Coordination de la rédaction : Cécile LEHR

Contributeurs : S. DREYER, C. LEHR, D. TAVERNE.

Contact : didier.taverne@aurm.org - Tél : 03 89 45 91 68

Crédit Photos : AURM sauf mention contraire

ISSN : 2100 - 1715 Dépot légal : à parution

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et la référence exacte.